

d'attention aux méthodes d'enseignement. Le personnel des écoles se compose d'une catégorie spéciale d'instituteurs qui s'occupent d'œuvres de bien-être locales en plus de leurs fonctions normales.

On est à tracer un programme de formation technique qui puisse convenir à la population des Territoires du Nord-Ouest. C'est le coordonnateur de l'enseignement technique, dont les bureaux sont à Fort-Smith, qui doit mettre en œuvre les détails du programme dans la région du Mackenzie.

**Territoire du Yukon.**—Au Yukon, le gouvernement territorial dirige des écoles publiques à Dawson, Mayo, Whitehorse, Carcross, Teslin, Watson-Lake, Haines-Junction, Kluane-Lake, Brook's-Brook, Swift-River et Elsa. L'école de Whitehorse a trois classes pour tout petits. Les missions catholiques dirigent une école à Whitehorse et une autre à Dawson.

Les écoles du territoire suivent le programme d'études du ministère de l'Instruction publique de la Colombie-Britannique. Les écoles publiques de Dawson et de Whitehorse ont des classes d'enseignement secondaire préparant à l'université. Les examens d'entrée (immatriculation junior) à l'université se tiennent en juin à Dawson et à Whitehorse, sous la surveillance du ministère de l'Instruction publique de la Colombie-Britannique. Les questionnaires sont établis et les examens sont corrigés à Victoria. Dans les régions reculées, le ministère de l'Instruction publique de la Colombie-Britannique offre des cours par correspondance à prix modique.

Les questions d'enseignement, au Yukon, relèvent du surintendant des écoles, établi à Whitehorse et responsable devant le commissaire (voir p. 98). Le surintendant visite périodiquement toutes les écoles.

L'instruction des jeunes Indiens se donne dans des externats dirigés par la Division des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et dans des internats confessionnels. Il existe des externats de plein temps à Whitehorse, Carmacks, Mayo, Moosehide et Old-Crow et des écoles saisonnières confessionnelles à Ross-River et ailleurs au besoin. A Carcross il y a un internat dirigé par l'Église d'Angleterre; un nouvel immeuble a été construit et inauguré en septembre 1954. Près de la frontière sud du Yukon, à Lower-Post (Colombie-Britannique), l'Église catholique dirige un internat indien. L'Église baptiste dirige une hôtellerie à Whitehorse où les Indiens sont reçus aux frais du gouvernement fédéral. Ces élèves fréquentent l'école indienne de Whitehorse. Les indiens catholiques fréquentent l'internat missionnaire catholique de Lower-Post (C.-B.), près de la frontière sud du territoire du Yukon. Au Yukon, les internats bénéficient d'une subvention à l'égard de chaque jeune Indien inscrit.

### Section 3.—Statistique des écoles, universités et collèges

Les institutions d'enseignement du Canada se répartissent ici en quatre catégories: écoles régies par la province; écoles privées; universités et collèges; écoles fédérales (dans les territoires et pour les Indiens). La présente section traite des trois premiers groupes. Les données concernant les écoles pour les Indiens, sauf les chiffres relatifs à l'inscription qui figurent au tableau 2, font partie des renseignements d'ordre général se rapportant aux Indiens du Canada au chapitre de la population, pp. 176-177.

Les écoles provinciales, publiques et séparées, sont les plus nombreuses et représentent environ 90 p. 100 du nombre global des inscriptions qui figure au tableau 2. Ces écoles sont financées au moyen d'impôts directs sur la propriété (le montant est fixé par les autorités scolaires locales) et de subventions provinciales. Il existe en outre dans toutes les provinces un plus petit nombre d'écoles privées (c'est-à-dire non administrées par une commission élue ou désignée par le public ni soutenue par les deniers publics). Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, six provinces ont chacune une université provinciale et les autres, au moins un collège soutenu par la province. En outre, 16 universités privées, la plupart aidées par la province, et 163 collèges donnent des cours conduisant à un grade. Les universités et collèges qui confèrent des degrés reçoivent aussi des subventions fédérales.

Au chapitre de l'agriculture, pp. 417-419, on trouvera le nombre des collèges et d'écoles d'agriculture, par province, et le genre et la durée des cours qui y sont donnés.